



Golf Québec subventionne trois joueuses au Championnat canadien amateur féminin (**voir exception plus bas**). Ces trois joueuses auront une subvention de 1133\$ chacune pour les frais admissibles aux dépenses. Pour recevoir ce montant, les joueuses devront fournir les factures de leurs dépenses à Golf Québec et seront remboursées par la suite.

Les dépenses admissibles sont les suivantes (**voir conditions d'applicabilité plus bas**) :

1. Inscription au Championnat
2. Hébergement
3. Déplacement
4. Repas

****EXCEPTION**** : Les joueuses qui font partie de l'équipe nationale de l'année courante seront automatiquement membres de l'équipe provinciale. Toutefois, les joueuses qui font partie de la formation de développement nationale ne bénéficient pas de cette exemption automatique. De plus, ces joueuses exemptées ne sont pas admissibles aux subventions octroyées par Golf Québec pour les championnats canadiens. Pour voir le mode de sélection de l'équipe, [cliquez ici](#).

INSCRIPTION :

Chaque joueuse sera responsable de s'inscrire au Championnat canadien amateur féminin.

Information sur la compétition

HÉBERGEMENT :

Les joueuses devront faire leurs propres réservations pour l'hébergement ainsi que la ronde de pratique.

DÉPLACEMENTS :

Les joueuses auront l'option de voyager avec le mode de transport qui leur conviendra et devront faire leurs propres réservations lorsque applicable. Ils n'auront qu'à fournir les reçus de leurs déplacements.

REPAS :

Il n'y aura plus de per diem pour les équipes. Vous n'aurez qu'à faire parvenir des factures de vos repas personnels suite au Championnat canadien. Si vous êtes accompagné, veuillez demander une facture individuelle afin d'en obtenir le remboursement.

ÉQUIPEMENT :

Chaque membre qui fera partie de l'équipe de Golf Québec pour le Championnat canadien amateur féminin aura droit à deux polos ainsi qu'à un sac de golf. Les membres de l'équipe devront porter ces vêtements lors de la compétition d'équipe. Prenez note que Golf Québec ne défraie aucune modification à apporter aux vêtements, si ceci doit être fait.

CADET / ACCOMPAGNATEUR :

Si une joueuse décide d'amener un cadet / accompagnateur pour le Championnat canadien amateur féminin, aucune de ses dépenses ne sera admissible pour le montant de subvention. Golf Québec ne fera aucune réservation (hôtel, vol d'avion, etc.) pour le cadet / accompagnateur.

SVP retourner toutes les factures admissibles pour l'obtention de subventions à Michèle Raymond au bureau de Golf Québec :

Par télécopieur au : 514 252-3146 / **Courriel à :** mraymond@golfquebec.org

Poste : 4545, Pierre-De Coubertin, Montréal, QC, H1V 0B2